

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Acquisition des emplacements réservés Chemin du Pétrot : Rectification de la délibération n°54/2021.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

N° 100/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une partie du Chemin du Pétrot, Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint Délégué, propose au Conseil Municipal de rectifier la délibération n° 54/2021 selon les surfaces définitives ressortant des opérations de bornage et divisions. Le prix d'achat de 10 € /m<sup>2</sup> convenu avec les différents propriétaires est inchangé. A ce tarif, s'ajouteront les frais de notaire et de géomètre à la charge exclusive de la Commune.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal présent et représenté,

Après en avoir délibéré,

Est unanime à décider :

- Des acquisitions de parcelles dans les conditions susdites,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse engager toute démarche rendue nécessaire,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les actes notariés ainsi que tout document s'y rapportant.

- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 121 « Terrains divers » du budget général 2021.  
Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**B. PIERRAT**